



Saint-Marcel

Rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2026

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal ; il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Sommaire

1. Le contexte du budget 2026

2. Analyse budgétaire rétrospective

A – Section de fonctionnement

1. Dépenses
2. Recettes
3. Epargne

B – Section d'investissement

1. Dépenses
2. Recettes

C – Dette

3. Les orientations budgétaires pour l'année 2026

A – Section de fonctionnement

1. Dépenses
2. Recettes
3. Epargne

B – Section d'investissement

1. Le contexte du budget 2026

Les orientations budgétaires 2026 s'inscrivent dans un contexte politique et économique national qui donne peu de visibilité sur l'évolution de l'économie, des finances publiques et plus particulièrement des finances locales (réduction ou non de certaines dotations et compensations fiscales, reconduction et potentiel élargissement du dispositif de prélèvement sur les recettes des collectivités...).

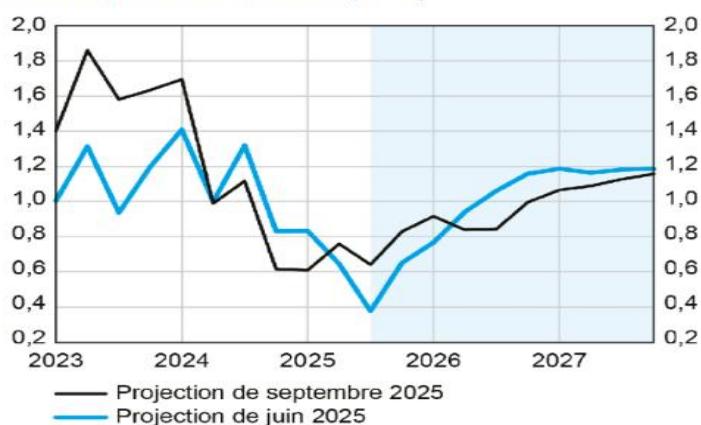
Les comptes de l'Etat sont en grande difficulté. Depuis de nombreux mois et encore aujourd'hui, les députés et sénateurs peinent toujours à trouver les compromis nécessaires à l'établissement d'un budget pour l'année 2026.

L'incertitude géopolitique peut peser également sur l'activité économique, avec récemment par exemple la hausse des droits de douane par les Etats-Unis.

La Banque de France prévoit ainsi une croissance du PIB de l'ordre de 0,6 % en 2025 (soit la moitié ce qui était anticipé fin 2024) et 1,0 % en 2026.

Graphique 1 : Croissance du PIB réel

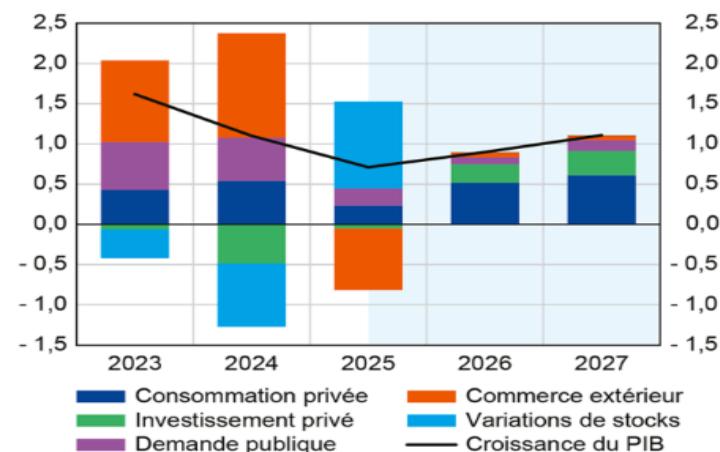
(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2025, projections Banque de France sur fond bleuté.

Graphique 2 : Contributions à la croissance du PIB réel

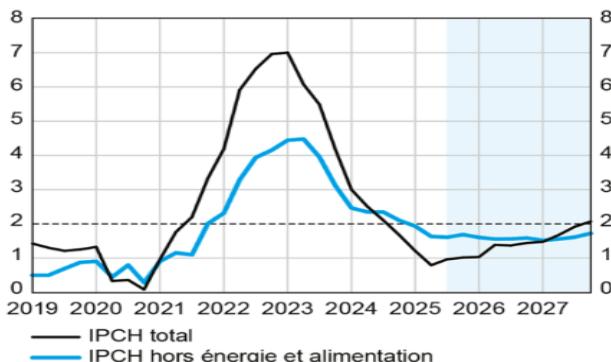
(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'en 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.

Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2025, projections Banque de France sur fond bleuté.

Les prévisions d'inflation pour 2026 se stabilisent à un niveau modéré entre 1 et 1,5 %.

D'un point de vue législatif, il est utile de rappeler que la loi de finances 2025 a intégré le dispositif DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales). Le DILICO consiste à prélever un milliard d'euros sur les recettes des collectivités qui se répartissent de la manière suivante :

- 250 millions d'euros pour les communes,
- 250 millions d'euros pour les EPCI,
- 220 millions d'euros pour les départements,
- 280 millions d'euros pour les régions

Pour l'année 2026, le prélèvement du DILICO pour notre commune devrait être plus conséquent que celui versé au titre de l'année 2025.

Cette situation contextuelle ne fait que renforcer l'idée de saisir toutes les opportunités de financement de nos investissements pouvant être proposées par nos partenaires : l'Etat, l'Union Européenne, la région Normandie ou encore le Département.

Il est important également d'avoir un regard permanent sur les opportunités de financement pouvant être proposées par nos partenaires financiers comme ce qui a été engagé en octobre 2025 en souscrivant un prêt bancaire à un taux d'intérêt avantageux compte tenu de l'instabilité économique. Les taux d'intérêts actuels étant corrects et stables mais potentiellement volatils, il conviendra d'avoir un regard permanent tout au long de l'année 2026 sur l'évolution des taux d'emprunts bancaires.

Le budget 2026 devra ainsi inclure toutes ces informations qui nous imposent de maîtriser à la fois notre plan d'investissement mais également de mener une politique visant à préserver des marges budgétaires suffisantes.

En effet le financement de la section d'investissement de notre commune fait apparaître une forte dépendance aux versements de subventions. Nos dépenses d'investissements devront dans la mesure du possible être fléchées en lien avec les différents appels à projets auxquels nous pourrons prétendre afin de garantir des dépenses raisonnables et subventionnées.

Malgré toutes ces incertitudes aussi bien politiques que financières notre commune à l'avantage d'avoir une quasi-indépendance financière en fonctionnement vis-à-vis de l'Etat. Nous ne dépendons pas financièrement des dotations versées par l'Etat pour alimenter notre section de fonctionnement.

2. Analyse budgétaire rétrospective

A – Section de fonctionnement

1 – Dépenses

La section des dépenses de fonctionnement devrait connaître, en 2025, une évolution mesurée estimée à ce jour à +4,74%, après une année 2024 exceptionnellement basse. Elle retrouverait ainsi un niveau similaire à celui qu'a connu la commune en 2022.

| | CA 2022 | CA 2023 | CA 2024 | CFU 2025 (projection) | Evolution 2025/2024 |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------------|------------------------|
| Chapitre 011 : Charges à caractère général | 2 083 411,58 € | 1 827 399,66 € | 1 738 256,57 € | 2 000 346,70 € | 15,08% |
| Chapitre 012 : Charges de personnel | 2 956 878,69 € | 3 063 756,86 € | 2 909 054,38 € | 2 961 778,53 € | 1,81% |
| Chapitre 014 : Atténuations de produits | | | 210,95 € | 2 820,00 € | 1236,81% |
| Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante | 746 941,19 € | 725 963,39 € | 764 201,38 € | 713 496,74 € | -6,63% |
| Chapitre 66 : Charges financières | 43 612,45 € | 51 630,65 € | 75 442,05 € | 64 498,20 € | -14,51% |
| Chapitre 67 : Charges exceptionnelles | 42 987,21 € | 17 040,78 € | 355,34 € | 5 000,00 € | 1307,10% |
| Chapitre 68 : Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions | | | 487,81 € | 0,00 € | -100,00% |
| TOTAL DEPENSES REELLES | 5 873 831,12 € | 5 685 791,34 € | 5 488 008,48 € | 5 747 940,17 € | 4,74% |

Faits saillants

- **Charges à caractère général (chapitre 011) – 2 000 346.70€ (évolution + 15.08%)**

Les dépenses à caractères général retrouveraient en 2025, selon une projection prudente, un niveau proche de celui de l'année 2022 à environ 2 000 000 €.

Parmi les éléments notables qui restent à confirmer par le compte financier unique 2025, on peut noter :

- Le mouvement d'**inflation** générale des prix, s'il s'est stabilisé à un niveau bas, a continué à affecter les dépenses de fourniture, de services et d'équipement de la commune (augmentation d'environ +1% à attendre en 2025 de l'indice de prix des dépenses communales, dit « panier du Maire ») ;
- Les lignes budgétaires relatives à l'**entretien** et à la **maintenance des bâtiments** communaux ont augmenté pour accompagner la restructuration achevée du service bâtiments, qui autorise un programme opérationnel plus ambitieux que les années précédentes ;
- La ligne 611 relative aux **contrats de prestations de services** présente une hausse importante qui prend en compte notamment :
 - o L'externalisation d'une partie de la communication institutionnelle de Saint-Marcel ;
 - o La conclusion d'un contrat d'enlèvement des déchets issus du passage de la nouvelle balayeuse, qui agit désormais quotidiennement sur les voiries de notre commune ;
- Après une première année de hausse en 2024, la commune a par ailleurs subi en 2025 l'augmentation de ses frais d'assurance, à l'instar de ce que constatent l'ensemble des collectivités (+15 000 €) ;

- **Dépenses de personnel (chapitre 012) – 2 961 778.53€ (évolution + 1.81%)**

L'équipe municipale a poursuivi en 2025 le travail ambitieux de rationalisation de la masse salariale qu'elle avait initié en 2023 et 2024.

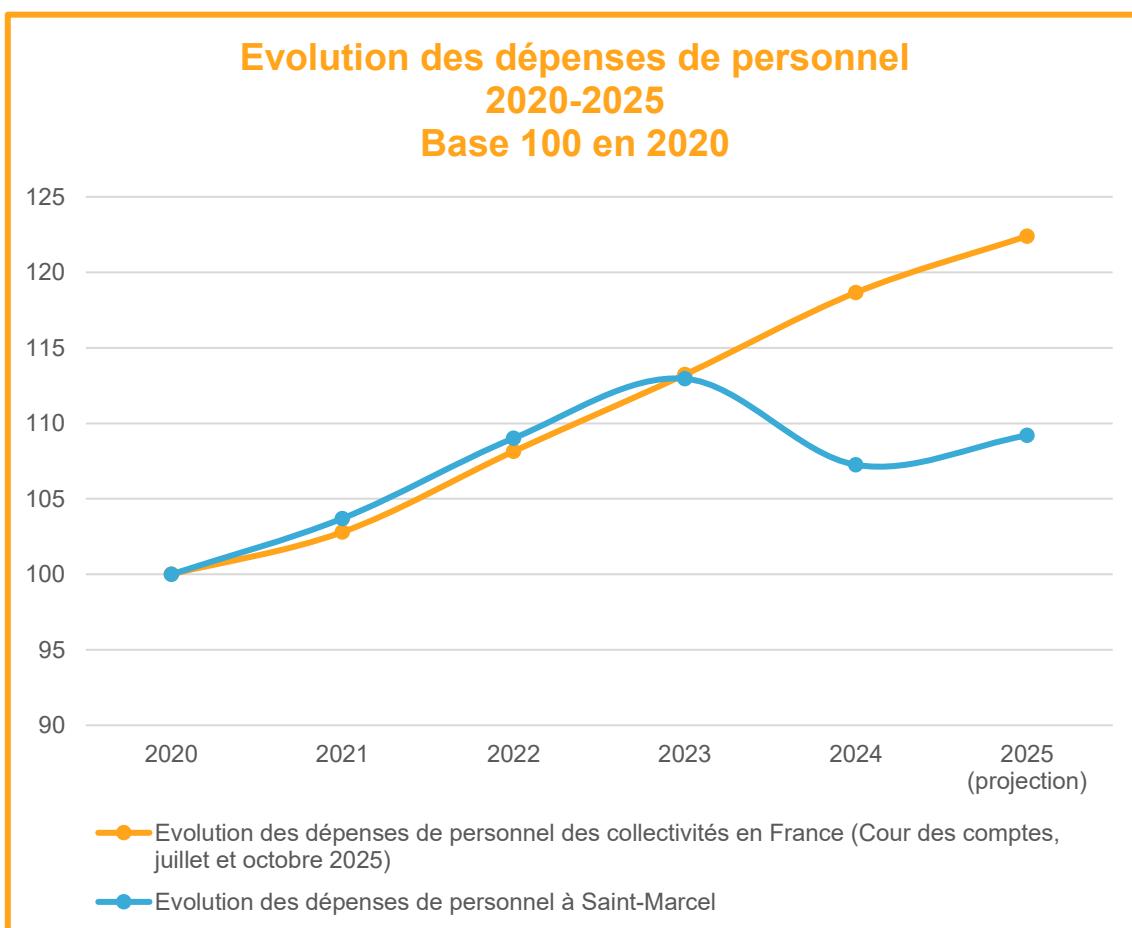
Cette réorganisation a été concertée avec les équipes dans un esprit constructif. Elle a favorisé l'évolution professionnel d'un grand nombre d'agents.

La hausse prévisionnelle de ce chapitre à seulement + 52 000 € en 2025, soit +1,80%, témoigne de cette rationalisation. En effet, plusieurs éléments ont impacté défavorablement la masse salariale de la commune, compensés par des efforts de gestion :

- Le taux de contribution des collectivités à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (**CNARCL**) a augmenté de 3 points en 2025, impactant durablement les dépenses communales à environ + 40 000 € annuels ;
- Le Glissement Vieillesse Technicité (**GVT**), qui affecte naturellement à la hausse les dépenses de personnel à effectif constant par le jeu notamment des avancements de grade et d'échelon, est généralement compris entre 1% et 2% de la masse salariale. Son effet a ainsi été compris entre + 35 000 € à + 70 000 € en 2025.

La forte inflexion de l'évolution de la masse salariale constatée 2024 s'est ainsi confirmée en 2025.

Au total, la masse salariale de la commune aura augmenté d'environ 9,20% entre 2020 et 2025, à mettre en regard de l'évolution d'environ 22,40% constatée au niveau de l'ensemble des collectivités françaises :



- Autres charges de gestion courante (chapitre 65) – 713 496.74€ (évolution -6.63%)**

Nous anticipons une baisse du chapitre 65 à hauteur d'environ - 50 000 € en 2025 par rapport au budget 2024.

Cette baisse résulte principalement du retour à la normale de la ligne 65748 relative aux **subventions**.

En effet, l'année 2024 avait été marquée par deux éléments conjoncturels :

- L'avance exceptionnelle de subvention de 25 000 € au SMV Handball, attribuée en 2024, a été compensée par une minoration partielle de la subvention de fonctionnement 2025 ;
- Le soutien à l'installation de médecins remplaçants décidé par le Conseil municipal a pris fin en octobre 2024, les praticiens étant désormais pleinement autonomes au sein de la nouvelle Maison de santé.

- Charges financières (chapitre 66) – 64 498.20€ (évolution -14.51%)**

Ce chapitre prévoit le paiement des intérêts correspondant aux emprunts en cours.

Malgré la souscription de nouveaux emprunts en 2024 et 2025, la commune bénéficie de la baisse récente du taux du livret A, auquel une partie des intérêts de sa dette est indexée, pour diminuer légèrement la charge financière de la dette à environ 65 000 € en 2025 (-10 000 €).

2 – Recettes

Une stabilité des recettes de fonctionnement de la commune est attendue pour l'année 2025.

| | CA 2022 | CA 2023 | CA 2024 | CFU 2025 (estimé) | Evolution 2025/2024 |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------|
| Chapitre 013 : Atténuations de charges | 36 900,75 € | 22 515,39 € | 18 173,97 € | 500,00 € | -97,25% |
| Chapitre 70 : Produits des services | 399 529,23 € | 321 871,65 € | 302 509,57 € | 238 445,44 € | -21,18% |
| Chapitre 73 (impôts et taxes) + chapitre 731 (fiscalité locale) | 4 937 542,98 € | 5 366 756,73 € | 5 323 225,82 € | 5 315 403,14 € | -0,15% |
| Chapitre 74 : Dotations et participations | 783 269,08 € | 1 108 601,35 € | 808 397,23 € | 823 205,82 € | 1,83% |
| Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante | 91 928,62 € | 109 211,70 € | 235 416,77 € | 227 235,94 € | -3,48% |
| Chapitre 77 : Produits exceptionnels | 15 062,68 € | 166 052,00 € | 2 400,00 € | 221,00 € | -90,79% |
| Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections | | 2 124,80 € | 1 717,62 € | 2 445,29 € | 42,37% |
| Chapitre 002 : Excédent reporté | 1 083 790,51 € | 1 281 727,78 € | 1 203 637,17 € | 1 270 551,81 € | 5,56% |
| TOTAL DES RECETTES | 7 348 023,85 € | 8 378 861,40 € | 7 895 478,15 € | 7 878 008,44 € | -0,22% |

Faits saillants

- **Atténuation de charges (chapitre 013) – 500€ (évolution – 97.25%)**

Ce chapitre lié aux remboursements versés par notre assureur statutaire est très faible en 2025, compte tenu d'un décalage de remboursement de plusieurs dossiers en cours d'étude. Cela laisse présager un rebond en 2026.

- **Produits des services (chapitre 70) – 238 445.44€ (évolution -21.18%)**

L'équipe municipale a décidé de **geler pour 2025** l'ensemble des tarifs de ses services publics.

Pour autant, une diminution des produits à percevoir est anticipée pour rendre compte notamment du moindre recours par le CRJS à la cuisine centrale communale et du décalage en janvier 2026 de facturation des services périscolaires sur la dernière période de l'année 2025, demandée par la trésorerie.

Il est à noter également l'adoption par le Conseil municipal en 2023 du dispositif de solidarité tarifaire « Cantine à 1€ », dont la diminution de recettes se fait ressentir à ce chapitre et dont la compensation par l'Etat est comptabilisée sur un autre chapitre.

- **Impôts et taxes (chapitres 73 et 731) – 5 315 403.14€ (évolution -0.15%)**

Les recettes comptabilisées sur ces chapitres sont attendues en parfaite stabilité, malgré une prévision de baisse qui avait été identifiée au budget primitif 2025.

En effet :

- L'évolution nationale des bases taxables à +1,7% a été pour partie compensée par la perception du DILICO, dispositif ciblant notre commune pour participer au redressement des comptes publics de la nation, et par la baisse mesurée du produit de la taxe sur la publicité extérieure ;
- Le produit des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) reversé à la commune est resté quasi-stable en 2025 à 163 000 €, quand la prudence avait conduit le Conseil municipal à anticiper un repli à 110 000 €.

- **Dotations et participations (chapitre 74) – 823 205.82€ (évolution +1.83%)**

Ce chapitre est attendu en légère hausse, notamment à la faveur :

- De l'augmentation de la somme versée par l'Etat au titre de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), à environ 75 000 € (+9k€) ;
- De l'augmentation des sommes perçues de l'Etat dans le cadre du dispositif « Cantine à 1€ » et de la CAF pour le soutien à l'organisation d'activités périscolaires.

- **Autres produits de gestion courante (chapitre 75) – 227 235.94€ (évolution -3.48%)**

Ce chapitre comptabilise en particulier les revenus des immeubles communaux.

Nous nous félicitons de sa hausse très importante en depuis 2024, liée :

- A la revalorisation du loyer appliquée aux sociétés exploitant des antennes-relais ;
- A l'accueil du Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Vernon au sein de la mairie et au sein du bâtiment dit Jules Ferry 2 ;
- A la perception des loyers liés à l'ouverture de la Maison de santé pluriprofessionnelle.

3 – Epargne

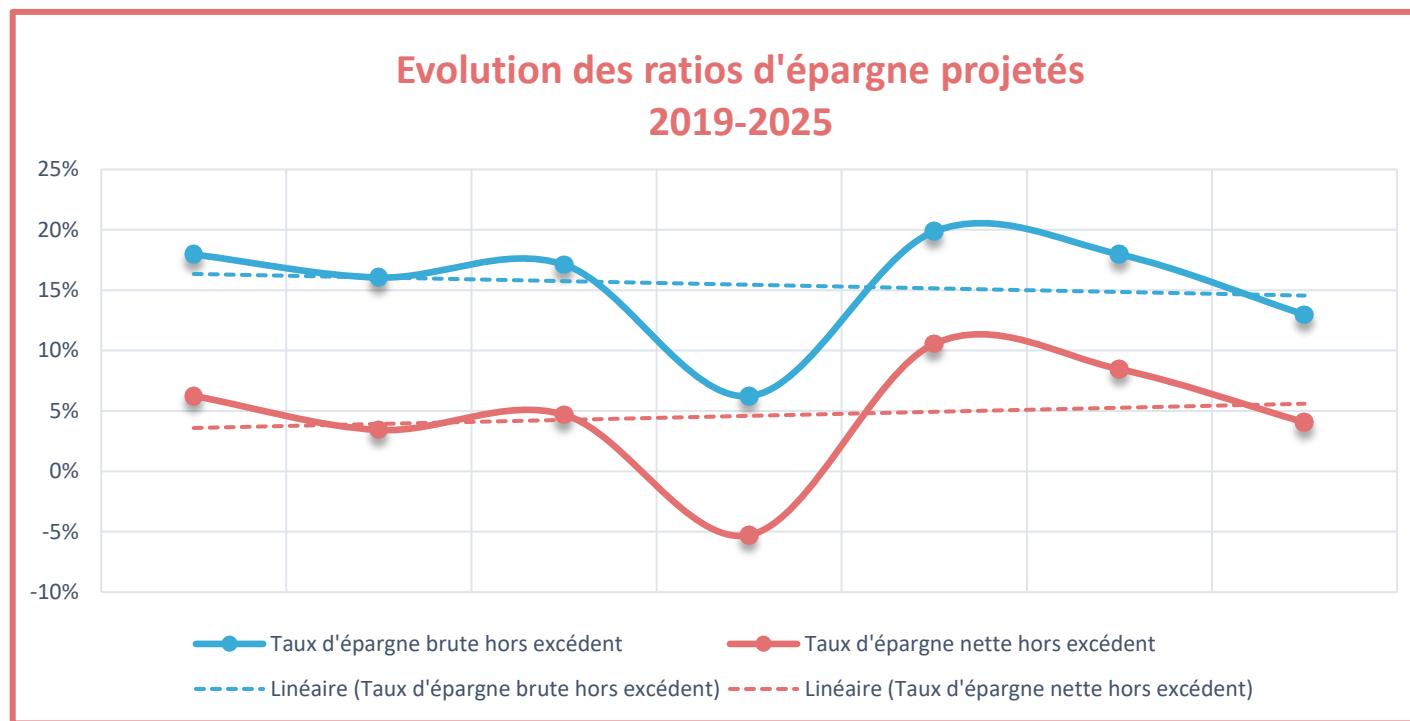
L'épargne brute d'une commune correspond à sa capacité d'autofinancement, c'est-à-dire à la différence entre ses recettes et ses dépenses de fonctionnement.

Son épargne nette correspond à cette épargne brute de laquelle sont soustraites les annuités de remboursement du capital des emprunts contractés, comptabilisées en investissement. Elle mesure l'épargne effectivement disponible pour financer de nouvelles dépenses d'équipement.

| | | Réalisé 2022 | Réalisé 2023 | Réalisé 2024 | Réalisé 2025 (projection) |
|---|------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------------|
| Dépenses réelles de fonctionnement dont intérêts | Chapitre 011 | 2 083 411,58 | 1 827 399,66 | 1 738 256,57 | 2 000 346,70 |
| | Chapitre 012 | 2 956 878,69 | 3 063 756,86 | 2 909 054,38 | 2 961 778,53 |
| | Autres chapitres | 833 540,85 | 794 634,82 | 840 697,53 | 785 814,94 |
| | TOTAL | 5 873 831,12 € | 5 685 791,34 € | 5 488 008,48 € | 5 747 940,17 € |
| Recettes réelles de fonctionnement | | 7 348 023,85 | 8 376 736,60 | 7 893 760,53 | 7 875 563,15 |
| | <i>Dont excédent reporté</i> | 1 083 790,51 | 1 281 727,78 | 1 203 637,17 | 1 270 551,81 |
| <i>Recettes réelles de fonctionnement hors excédent reporté</i> | | 6 264 233,34 € | 7 095 008,82 € | 6 690 123,36 € | 6 605 011,34 € |
| Epargne brute | | 1 474 192,73 € | 2 690 945,26 € | 2 405 752,05 € | 2 127 622,98 € |
| Epargne brute de l'exercice (hors excédent reporté) | | 390 402,22 € | 1 409 217,48 € | 1 202 114,88 € | 857 071,17 € |
| Dotation aux amortissement | TOTAL | 192 464,95 | 382 961,92 | 256 612,86 | 346 512,00 |
| Résultat de section | | 1 281 727,78 € | 2 307 983,34 € | 2 149 139,19 € | 1 781 110,98 € |
| Remboursement du capital | | 721 085,20 € | 659 884,63 € | 636 017,00 € | 589 086,37 € |
| Epargne nette | | 753 107,53 € | 2 031 060,63 € | 1 769 735,05 € | 1 538 536,61 € |
| Epargne nette de l'exercice (hors excédent reporté) | | - 330 682,98 € | 749 332,85 € | 566 097,88 € | 267 984,80 € |
| Taux d'épargne brute hors excédent | | 6% | 20% | 18% | 13% |
| | <i>Rappel seuil d'alerte</i> | 10% | | | |
| Taux d'épargne nette hors excédent | | -5% | 11% | 8% | 4% |
| | <i>Rappel seuil d'alerte</i> | 0 | | | |

Après une année 2022 particulièrement délicate et une année 2023 ayant bénéficié de recettes exceptionnelles et temporaires, la commune de Saint-Marcel a retrouvé, en 2024, des taux d'épargne satisfaisants correspondant à la tendance observée sur le long terme.

La projection prudente de la réalisation de l'exercice en cours confirme la stabilisation des indicateurs financiers de la commune (la légère dégradation projetée doit être interprétée avec précaution ; elle sera confirmée ou infirmée au compte financier unique publié au premier semestre 2026).



B – Section d’investissement

1 – Dépenses

La commune de Saint-Marcel dispose d'un patrimoine immobilier exceptionnel au regard de sa population, que l'on peut expliquer par deux facteurs importants :

- Saint-Marcel est le cœur économique et commercial du bassin de vie de Vernon. A ce titre, elle accueille chaque jour en sus de ses habitants un grand nombre de travailleurs et de chalands fréquentant les infrastructures communales (voies, équipements) ;
- Saint-Marcel, à la faveur de ce développement économique, s'est positionnée depuis plusieurs décennies comme une centralité de services publics, en témoignent les nombreux équipements de sport et de loisirs dont la commune dispose et qu'elle doit entretenir.

Ce parc immobilier pluriel est aujourd’hui vieillissant. L’évolution du coût des énergies, tout comme la nécessité de réduire l’empreinte carbone de la commune, impose la réalisation de travaux d’envergure à moyen terme. Ces travaux sont au demeurant rendus obligatoires par le législateur dans le cadre des normes de l’agenda Ad’AP et du décret tertiaire.

L’équipe municipale a porté un effort d’investissement particulièrement important entre 2022 et 2024, concentré sur la réalisation de deux opérations-clé :

- La **rénovation du complexe sportif Léo Lagrange**, qui aura coûté 2 900 000 € TTC et aura été financée à 75% par des subventions ;
- La construction de la **Maison de Santé Pluriprofessionnelle**, qui aura coûté 2 250 000 € TTC et aura été financée à 70% par des subventions.

Après ces trois années particulières, la section d’investissement de la commune affiche logiquement un repli en 2025.

Pour autant, les chiffres qui figureront au compte financier unique de la commune présenteront une augmentation faciale du volume d’investissement en dépenses et en recettes. En effet, sur demande de la trésorerie publique, le Conseil municipal a dû inscrire en décision modificative de juin 2025 des recettes et dépenses à hauteur d’environ 2 272 000 € pour acter un changement d’imputation des dépenses de l’opération. Il s’agit d’un jeu d’écriture qui n’a pas eu d’impact financier pour notre commune.

| | CA 2022 | CA 2023 | CA 2024 | CFU 2025 (projection) | <i>Evolution 2025/2024</i> |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------------|--------------------------------|
| Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves | 21 895,27 € | | | | |
| Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées | 721 085,20 € | 659 884,63 € | 635 617,01 € | 589 086,37 € | -7,32% |
| Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles | 70 018,71 € | 43 108,93 € | 54 572,57 € | 47 000,00 € | -13,88% |
| Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées | 45 093,45 € | 29 945,92 € | 11 874,69 € | 10 252,22 € | -13,66% |
| Chapitre 21 : Immobilisations corporelles | 2 093 750,16 € | 2 929 006,24 € | 1 531 609,97 € | 3 138 065,28 € | 104,89% |
| Chapitre 23 : Immobilisations en cours | 145 401,61 € | | 60 013,59 € | 50 000,00 € | -17% |
| Chapitre 4581 : Opérations sous mandat | 10 392,60 € | | 0 | | |
| <i>Chapitre 040 : Opérations d'ordre</i> | | 2 124,80 € | 1717,62 | 2445,29 | 42% |
| <i>Chapitre 041 : Opérations patrimoniales</i> | | 4 316,21 € | 4 194,00 € | 60 000,00 € | 1330,62% |
| Chapitre 001 : Solde d'exécution reporté | | 316 670,14 € | 1 540 293,00 € | 532 342,05 € | -65,44% |
| TOTAL DES DEPENSES | 3 107 637,00 € | 3 985 056,87 € | 3 839 892,45 € | 4 429 191,21 € | 15,35% |
| <i>Hors jeu d'écriture Maison de santé</i> | | | | 2 156 754,28 € | |

Le Conseil municipal avait inscrit en 2025 une somme importante au chapitre des immobilisations en cours, pour impulser la réalisation de deux projets. Une grande partie de cette somme ne sera pas décaissée sur l'exercice en cours, diminuant d'autant l'ampleur de réalisation de la section d'investissement :

- Le réaménagement de l'école élémentaire Jules Ferry (estimation à 1 318 882,48 € en juin 2025) ;
 - o L'équipe municipale a été contrainte, par la conjonction de plusieurs éléments défavorables, à suspendre la réalisation du programme au mois d'octobre 2025 ;
- La réalisation du sentier du bas-marais, sur les berges de la Seine (estimation à 321 083,40 € en décembre 2024).
 - o Il est prévu de notifier le marché de travaux en cette fin d'année 2025, de sorte que les sommes engagées figureront aux restes à réaliser repris au budget 2026.

Une partie importante de la baisse du niveau de réalisation de la section d'investissement résulte par ailleurs :

- De la baisse du déficit d'investissement affiché en 2024 par rapport à l'année 2023 (- 1 000 000 €) ;
- De la diminution tendancielle du capital remboursé chaque année aux prêteurs de la commune, à la faveur de son désendettement (- 130 000 € depuis 2022).

Pour autant, sans qu'il s'agisse d'une liste exhaustive, les projets suivants ont été réalisés en 2025 :

- Travaux de rénovation et d'achat de matériel pour la **cuisine centrale** ;
- Paiement de la réfection du **carrefour de la RD6015** et de la rue des prés, sous maîtrise d'ouvrage déléguée au Département de l'Eure ;
- Poursuite des études liées à la **révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)** ;
- Réaménagement de **l'accueil de la mairie** (en cours de réalisation) ;
- Remplacement de 400 points lumineux par des LED sur **l'éclairage public communal**, enfouissement de réseaux en collaboration avec le SIEGE ;
- **Sécurisation d'une traversée piétonne** dangereuse sur la rue des prés, à proximité de la société Safran ;
- Remplacement du **serveur informatique** de la mairie, pour la sécurisation des données de la commune ;
- Préservation des espaces naturels des coteaux de Saint-Marcel par une politique d'acquisition volontariste.

2 – Recettes

Le financement de la section d'investissement est assuré par plusieurs moyens :

- L'autofinancement, dégagé par l'épargne nette de la commune ;
- Les subventions attachées aux projets d'investissement, qui ont atteint un niveau très important au cours de ce mandat ;
- Le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), destiné à rembourser la TVA engagée par la commune pour ses opérations d'investissement. Ce fonds comptabilisé au chapitre 10 est fluctuant par nature car il dépend du montant des investissements réalisés en année N-1. Il est ainsi à prévoir une baisse importante de ce chapitre en 2026 ;
- La souscription d'un emprunt de 400 000 €, qui ne fait que tempérer la baisse de l'encours de dette constatée en 2025.

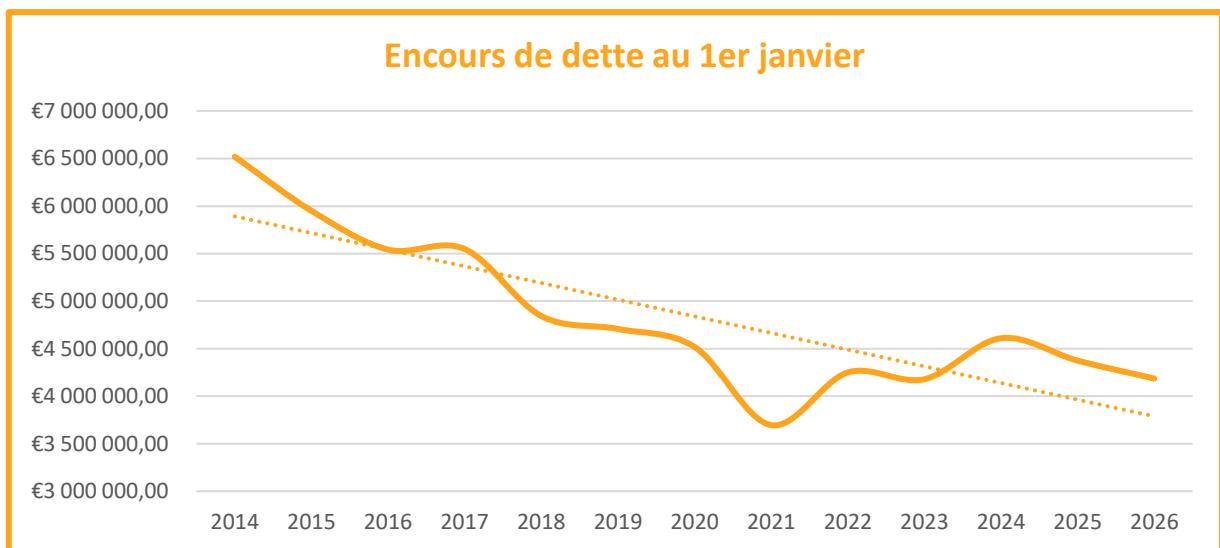
| | CA 2022 | CA 2023 | CA 2024 | CFU 2025 (projection) | Evolution 2025/2024 |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------------|------------------------|
| Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves | 527 122,72 € | 495 891,93 € | 1 719 550,07 € | 1 124 980,02 € | -35% |
| Chapitre 13 : Subventions d'investissement | 669 396,36 € | 456 593,75 € | 920 601,15 € | 321 076,28 € | -65,12% |
| Chapitre 16 : Emprunts et dettes assimilées | 650 000,00 € | 1 105 000,00 € | 404 813,26 € | 400 390,04 € | -1,09% |
| Chapitre 4582 : Opérations sous mandat | 10 392,60 € | | 0 | | |
| Chapitre 040 : Opérations d'ordre | 192 464,95 € | 382 961,92 € | 256 612,86 € | 346 512,00 € | 35,03% |
| Chapitre 041 : Opérations patrimoniales | | 4 316,21 € | 4 194 € | 60 000,00 € | 1331% |
| Chapitre 20 : immobilisations corporielles | | | 1 779 € | | |
| Chapitre 21 : immobilisations incorporelles | | | | 2 217 329,68 € | |
| Chapitre 001 : Solde d'exécution reporté | 741 590,23 € | | | | |
| TOTAL DES RECETTES | 2 790 966,86 € | 2 444 763,81 € | 3 307 550,34 € | 4 470 288,02 € | 35% |

Au total, les recettes d'investissement constatées en 2025 permettent d'envisager un résultat de section d'investissement à l'équilibre.

C – Dette

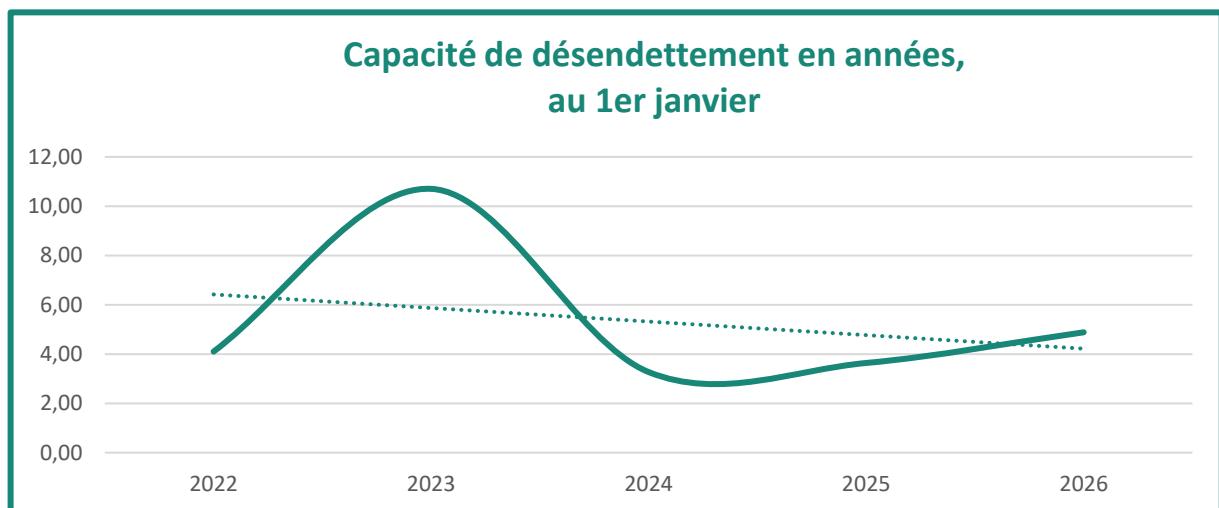
La commune de Saint-Marcel a remboursé environ 589 000 € de capital au cours de l'année 2025, et a souscrit dans le même temps un nouvel emprunt à hauteur de 400 000 €, dans des conditions financières avantageuses au vu de la conjoncture (3,25% sur 10 ans).

En conséquence, l'encours de dette global poursuit sa décrue tendancielle en 2025, pour atteindre environ 4 185 000 € au 1^{er} janvier 2026.



Au 1^{er} janvier 2026, à la faveur de la stabilisation de sa capacité d'autofinancement, la commune de Saint-Marcel devrait maintenir une capacité de désendettement de 4,88 ans, un indicateur très satisfaisant au regard du seuil d'alerte communément fixé à 10 ans.

Cela signifie qu'en l'absence de nouveau projet d'investissement, la commune mettrait virtuellement 4,88 années à rembourser la totalité de sa dette grâce à son épargne.



3. Les orientations budgétaires pour 2026

Le budget primitif 2026 sera approuvé peu avant le renouvellement général des conseils municipaux. Aussi, les orientations qui seront traduites au budget témoignent davantage de contraintes et opportunités exogènes que d'orientations politiques proposées par l'équipe municipale actuelle.

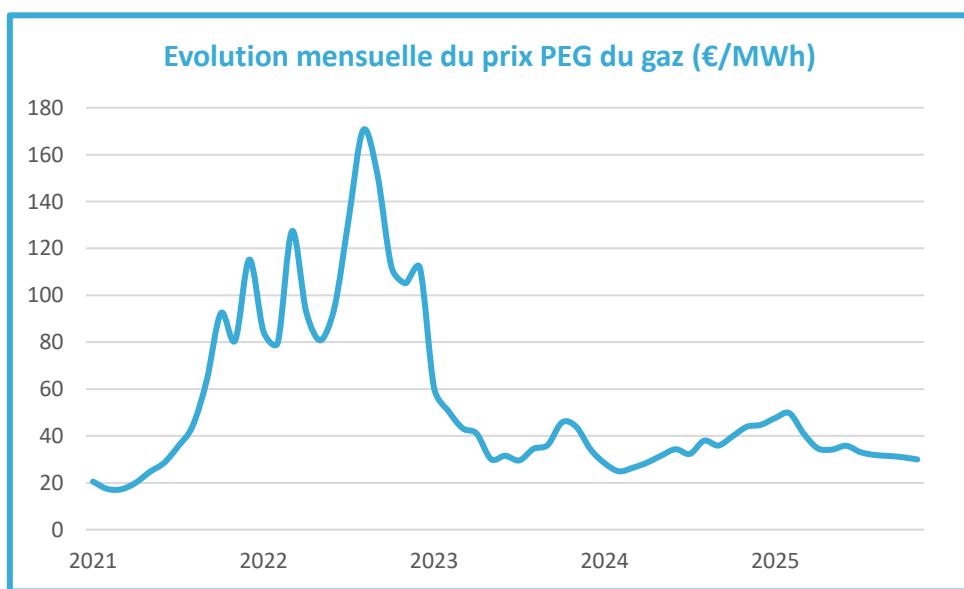
A – Section de fonctionnement

1 – Dépenses

- **Charges à caractère général (chapitre 011)**

Nous anticipons à ce stade une hausse mesurée des charges à caractère général sur l'année 2026. Plusieurs hypothèses de travail justifient cette projection, avant construction du budget :

- Le mouvement d'inflation générale des prix, s'il se stabilise à un niveau bas, continuera d'affecter les dépenses de fourniture et d'équipement de la commune (hypothèse à +1,5%, soit +30 000 €) ;
- Il est attendu que les dépenses courantes d'entretien et de maintenance des bâtiments communaux poursuivent une légère montée en puissance, de même que les dépenses d'entretien courant des voiries communales ;
- Le prix PEG du gaz, adossé à notre marché de fourniture d'énergie, a affiché une baisse sensible au second semestre 2025 après un début d'année compliqué. Pour autant, la volatilité extrême qui a été subie en 2022 et 2023 nous invitent à la plus grande prudence. Elle nous rappelle également la nécessité d'accélérer la rénovation des bâtiments communaux pour réduire notre dépendance aux énergies fossiles.



- **Dépenses de personnel (chapitre 012)**

L'évolution des dépenses de personnel devrait retrouver un rythme classique en 2026, estimé à ce stade à +130 000 €, soit +4%.

Le taux de contribution des collectivités à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNARCL) va encore augmenter de 3 points en 2026, puis de 3 points en 2027 et 2028. Au total, ce taux passera de 31,65% en 2024 à 43,65% en 2028. Cet effort considérable, décidé par l'Etat, aura un impact d'environ 40 000 € en 2026, qui aura vocation à s'accentuer au détriment de l'épargne de notre commune.

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), qui affecte naturellement à la hausse les dépenses de personnel par le jeu des avancements de grade et d'échelon, est généralement compris entre 1% et 2% de la masse salariale. Son effet serait ainsi de + 35 000 € à + 70 000 € en 2025.

- **Charges financières (chapitre 66)**

Ce chapitre prévoit le paiement des intérêts correspondant aux emprunts en cours. La commune a souscrit un nouvel prêt à hauteur de 400 000 € en 2025 qui devrait rehausser légèrement la valeur de ce chapitre (+10 000 € environ).

2 – Recettes

- **Impôts et taxes (chapitres 73 et 731)**

Nous anticipons une très légère baisse des recettes à percevoir en 2026 sur les chapitres des impôts et taxes, expliquée par des facteurs dont l'incidence est contraire :

- Pour accompagner le mouvement d'inflation qui a ralenti mais s'est tout de même poursuivi en 2025, les valeurs locatives foncières devraient mécaniquement augmenter en 2026 à hauteur d'environ +0,8%, abondant d'autant les recettes fiscales de la commune (+20 000 €) ;
- Nous prévoyons enfin une seconde baisse (-60 000 €) du montant qui sera reversé en 2026 à la commune au titre du Fonds Départemental des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), considérant la poursuite du repli des mutations constatées ces dernières années dans le Département de l'Eure ;
- La commune de Saint-Marcel devrait être davantage concernée en 2026 par le Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales (DILICO). Nous estimons que cette contribution pourrait s'élever à environ 10 000 € en 2026.

Les taux de fiscalité resteront inchangés pour la construction du budget primitif 2026, demeurant inférieurs à ceux qui sont pratiqués dans la plupart des communes de l'Agglomération assimilables à Saint-Marcel :

| | |
|--|-------|
| Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) | 46,46 |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) | 45,10 |
| Taxe d'habitation sur les résidences secondaires | 8,80 |

- **Dotations et participations (chapitre 74)**

Il est attendu que ce chapitre poursuive sa stabilisation en 2026 après une année 2024 qui avait connu une baisse importante.

- **Autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Nous anticipons une nouvelle hausse importante de ce chapitre qui comptabilise les revenus des immeubles communaux, qui sera passé d'environ 90 000 € en 2022 à près de 260 000 € en 2026.

Les loyers perçus des professionnels de santé accueillis dans la Maison de santé (environ 60 000 €) se conjugueraient aux recettes nouvelles liées à l'installation du service des impôts des particuliers à Saint-Marcel (environ 85 000 € en 2026), au profit de la capacité d'épargne de notre commune.

3 – Epargne

| | 2023 | 2024 | 2025 (projection) | 2026 (orientation) |
|------------------------------------|----------------|----------------|-------------------|--------------------|
| Epargne brute hors excédent | 1 409 217,48 € | 1 202 114,88 € | 857 071,17 € | 800 000 € |
| Annuités de la dette | 659 884,63 € | 636 017,00 € | 589 086,37 € | 500 000 € |
| Epargne nette hors excédent | 749 332,85 € | 566 097,88 € | 267 984,80 € | 300 000 € |
| Taux d'épargne brute hors excédent | 20% | 18% | 13% | 12% |
| Taux d'épargne nette hors excédent | 11% | 8% | 4% | 5% |

Les chiffres présentés pour l'exercice 2025 demeurent soumis à d'importantes incertitudes qui seront levées au moment du vote du Compte administratif. Plus encore, les chiffres présentés pour l'exercice 2026 constituent à ce stade des hypothèses de travail qui devront être affinées en vue du vote du Budget primitif.

B – Section d’investissement

La commune de Saint-Marcel a connu, entre 2022 et 2024, une période de surinvestissement nécessaire pour la réalisation des projets structurants pour le mandat en cours.

Cet effort financier inédit et assumé a permis d’engager ces projets à un rythme soutenu : le parc de la Quesvrue, la rénovation du complexe Léo Lagrange, le City stade, la Maison de santé, la réparation du bâtiment Jules Ferry 2, la rénovation de l’éclairage des équipements sportifs, l’acquisition d’une balayeuse, la rénovation de l’accueil de la mairie, l’action foncière.

Pour autant, des opérations d’investissement onéreuses seront probablement nécessaires dans les prochaines années :

- Pour le renouvellement du réseau de voiries de la commune ;
- Pour la poursuite de la rénovation globale de l’ensemble des bâtiments publics, dont le FRPA de la Pommeraie, les écoles, la mairie.

Les bons résultats de l’année 2025 et la poursuite du désendettement de la commune permettent d’envisager la réalisation d’un programme d’investissement ambitieux pour le mandat 2026-2032.

A la veille des élections municipales, l’équipe actuelle fait le choix de dresser, par ce rapport d’orientations budgétaires 2026, une proposition d’état de la capacité d’investissement dont disposera la future équipe en place à compter du mois de mars prochain.

Les hypothèses retenues pour la simulation ci-dessous sont les suivantes :

| Hypothèses | | |
|----------------------------|---|------|
| Dépenses de fonctionnement | Evolution annuelle chapitre 011 | 2,0% |
| | Evolution annuelle chapitre 012 | 3,0% |
| | Evolution annuelle autres chapitres | 1,0% |
| Recettes de fonctionnement | Evolution annuelle des recettes hors excédent | 1,5% |
| Dette | Evolution de l’endettement 2026-2032 | - € |
| | Durée des nouveaux emprunts (années) | 20 |

Sur la base de ces hypothèses, hors mesure structurelle ou exogène qui pourrait intervenir, on obtient les données ci-dessous qui simulent la capacité d’autofinancement de la commune.

| | | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 |
|---|------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Dépenses réelles de fonctionnement dont intérêts | Chapitre 011 | 2 040 353,63 | 2 081 160,71 | 2 122 783,92 | 2 165 239,60 | 2 208 544,39 | 2 252 715,28 |
| | Chapitre 012 | 3 050 631,89 | 3 142 150,84 | 3 236 415,37 | 3 333 507,83 | 3 433 513,06 | 3 536 518,46 |
| | Autres chapitres | 793 673,09 | 801 609,82 | 809 625,92 | 817 722,18 | 825 899,40 | 834 158,39 |
| | TOTAL | 5 884 658,61 € | 6 024 921,37 € | 6 168 825,21 € | 6 316 469,61 € | 6 467 956,85 € | 6 623 392,13 € |
| <i>Recettes réelles de fonctionnement hors excédent reporté</i> | | 6 704 086,51 | 6 804 647,81 | 6 906 717,52 | 7 010 318,29 | 7 115 473,06 | 7 222 205,16 |
| Epargne brute de l'exercice (hors excédent reporté) | | 819 427,90 € | 779 726,44 € | 737 892,32 € | 693 848,68 € | 647 516,21 € | 598 813,03 € |
| Remboursement du capital | | 476 444,09 € | 476 990,17 € | 502 990,17 € | 528 990,17 € | 554 990,17 € | 580 990,17 € |
| Epargne nette de l'exercice (hors excédent reporté) | | 342 983,81 € | 302 736,27 € | 234 902,15 € | 164 858,51 € | 92 526,04 € | 17 822,86 € |
| Taux d'épargne brute hors excédent | | 12% | 11% | 11% | 10% | 9% | 8% |
| Taux d'épargne nette hors excédent | | 5% | 4% | 3% | 2% | 1% | 0% |
| Encours de dette 1er janvier N+1 | | 4 229 059,23 € | 4 272 069,06 € | 4 289 078,89 € | 4 280 088,72 € | 4 245 098,55 € | 4 184 108,38 € |
| Capacité de désendettement - Epargne hors excédent | | 5,16 | 5,48 | 5,81 | 6,17 | 6,56 | 6,99 |

L'hypothèse de stabilité de l'encours de dette au cours du prochain mandat permet d'envisager l'emprunt d'environ 3 120 000 € en six ans.

On obtient ainsi le tableau ci-dessous qui estime les recettes qui pourront être disponibles au cours des six prochaines années pour le financement des nouveaux investissements communaux.

| | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | 2031 | TOTAL |
|--|-----------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
| Résultat 2025 à affecter (projection) | 2 127 622,98 € | - € | - € | - € | - € | - € | 2 127 622,98 € |
| Epargne brute de l'exercice | 819 427,90 € | 779 726,44 € | 737 892,32 € | 693 848,68 € | 647 516,21 € | 598 813,03 € | 4 277 224,58 € |
| Nouvel emprunt | 520 000,00 € | 520 000,00 € | 520 000,00 € | 520 000,00 € | 520 000,00 € | 520 000,00 € | 3 120 000,00 € |
| Total recettes d'investissement | 3 467 050,88 € | 1 299 726,44 € | 1 257 892,32 € | 1 213 848,68 € | 1 167 516,21 € | 1 118 813,03 € | 9 524 847,56 € |
| Remboursement du capital | 476 444,09 € | 476 990,17 € | 502 990,17 € | 528 990,17 € | 554 990,17 € | 580 990,17 € | 3 121 394,94 € |
| Total recettes d'investissement disponibles | 2 990 606,79 € | 822 736,27 € | 754 902,15 € | 684 858,51 € | 612 526,04 € | 537 822,86 € | 6 403 452,62 € |

Attention : ne sont pas prises en compte les recettes :

- Liées au FCTVA ;
- Liées à des subventions perçues.

Il faut ainsi considérer que la commune pourrait financer par son autofinancement de nouveaux investissements à hauteur d'environ 6 400 000 € HT au cours des prochaines années. Cet autofinancement pourra utilement être complété par des subventions externes.

C'est de cette manière, grâce au soutien de nos financeurs et à la perception du FCTVA, que Saint-Marcel a pu en réalité réaliser environ 13 000 000 € de nouveaux investissements entre 2020 et 2025, plus de 17 000 000 € en prenant en compte le paiement des annuités de la dette.

